

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Date de convocation :
17 mai 2024

Date d'affichage :
17 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGARDEAU**

Séance du 28 mai 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 28 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Céline PORTOLES, Céline PARIS, Clémence HARNIST (arrivée à 19h50), Romain BELIGAT,

Absents excusés : Serge SAUVAGERE, (pouvoir à Jean-Louis MANGIN), Séverine TROMPARENT (arrivée à 20h05), Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Élisabeth NOYEMIAN

JURY D'ASSISES – ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE 2024- Délibération n° 2024-27

Vu le Code de procédure pénale et notamment ses articles 255 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2024/0277 du 08 avril 2024 portant répartition des jurés d'assises entre les communes du département de l'Yonne ;

Selon l'arrêté préfectoral, 32 jurés doivent composer la liste du jury d'Auxerre 1 pour l'année 2024 dont 1 jurés issus de la commune de Villegardeau. Le nombre de personnes tirées au sort devra être le triple de celui fixé, soit 3 personnes pour Villegardeau.

Le procédé adopté est le suivant : le premier tirage, donnera le chiffre des unités, un second celui des dizaines et ainsi de suite donnant le numéro d'inscription sur la liste générale des électeurs, et par conséquent le nom du juré. Seules les personnes qui auront plus de 23 ans au 31 décembre 2024, c'est-à-dire nées après le 31 décembre 2001 peuvent être retenues parmi les personnes tirées au sort.

Conformément aux modalités définies, le maire et les conseillers, en séance publique de Conseil Municipal, procèdent au tirage au sort, à partir de la liste électorale, des personnes devant figurer sur la liste préparatoire. Sont tirés au sort :

484 – MALTETE Laurent

575 – NOYEMIAN Joel

010 – AMIOT Damien

Monsieur le Maire assura la transmission au tribunal judiciaire d'Auxerre avant le 01 juin 2024 et informera les personnes tirées au sort sur la commune.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.



Le Maire,
Pascal BARBERET